

Programme
N.E.M.
2026-2027

77
Seine-et-Marne
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

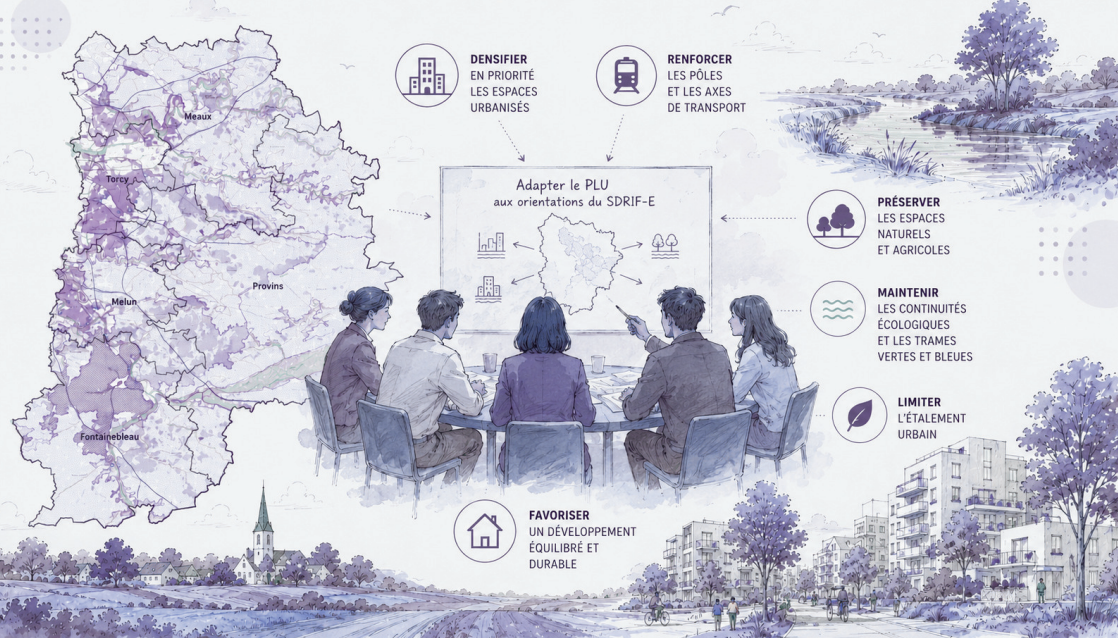
Réussir son évolution de PLU(i)

FORMATION CNFEL

Une formation condensée
axée sur la phase amont

***2 sessions par
Arrondissement
en 2026***


**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préambule

Cette formation condensée s'adresse aux élus qui souhaitent engager une évolution de leur document d'urbanisme.

Souvent encore perçu comme un simple outil de gestion de la constructibilité des sols, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est pourtant l'un des principaux outils de l'aménagement durable de son territoire.

Il est avant tout un projet communal ou intercommunal, inscrit dans un contexte multithématique — organisation spatiale, logement, environnement, activités, protection des populations... — et planifie l'évolution du territoire pour les dix à quinze années à venir.

Cette formation condensée, axée sur la phase en amont, aborde trois dimensions

- **La définition des objectifs de mise en compatibilité avec le SDRIF-E** pourra susciter des débats, voire des oppositions, notamment sur l'évolution du document d'urbanisme et les modalités d'association du public. Une réflexion préalable permettra de préparer les arguments et de nourrir les échanges autour du projet communal ou intercommunal.
- **Le choix de l'équipe de prestataires est également déterminant.** Celle-ci devra être en mesure de conseiller et d'épauler les élus et leurs services tout au long de l'élaboration du PLU ou du PLUi.
- **L'implication et la disponibilité des élus** sont enfin essentielles pour constituer l'équipe projet, choisir le bureau d'études, suivre l'élaboration du document et assurer la cohérence du projet comme sa bonne communication.



PROGRAMME DES SESSIONS

Accueil 8h30

9h00 - 12h30

L'intérêt de l'outil PLU(i), qu'en attendre ?

Le PLU(i) comment ça marche ?

Le cadre réglementaire, le contenu et les procédures d'évolution

Pourquoi le mettre en compatibilité avec le SDRIF-E ?

Le lancement de la procédure, comment faire ?

- Le contenu de la délibération de prescription du PLU(i)
- Les éléments obligatoires

La gouvernance, le rôle des élus, les instances de décision

Comment trouver son bureau d'études ?

- Les marchés publics
- Le cahier des charges, exprimer son besoin
- Le coût, éléments d'évaluation du temps de travail, de présentation, d'échanges
- Les critères de choix

DATES ET LIEUX

Stage d'une ½ journée de 9h00 à 12h30

POUR LES ÉLUS DES ARRONDISSEMENTS DE

MEAUX ET DE TORCY



- Jeudi 24 septembre 2026
- Mercredi 14 octobre 2026

Lieu : CAUE77

2 rue de la Chaussée de Paris 77124 Villenoy



VOUS INSCRIRE

PROVINS



- Mardi 13 octobre 2026
- Mercredi 4 novembre 2026

Le lieu de formation sera précisé ultérieurement.



VOUS INSCRIRE

MELUN ET DE FONTAINEBLEAU



- Mardi 3 novembre 2026
- Mercredi 24 novembre 2026

Le lieu de formation sera précisé ultérieurement.



VOUS INSCRIRE

Réussir son évolution de PLU(i)

PÉDAGOGIE ET AUTRES INFORMATIONS

PRÉREQUIS

Avoir consulté le document d'urbanisme de sa commune (PLUi, PLU, RNU ou carte communale).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Identifier son rôle de décideur - L' élu prend conscience de sa responsabilité de décideur, en tant que premier acteur de son territoire, dans l'évolution du PLUi de l'EPCI, du PLU ou de la carte communale de sa commune.

Connaître les étapes de la démarche - Il identifie les différentes étapes permettant de faire aboutir un projet d'aménagement et d'amélioration du territoire communal à moyen et long terme.

Savoir formuler une commande - Il maîtrise les éléments nécessaires pour passer commande aux services de sa commune en vue de recruter un bureau d'études capable de proposer une démarche qualitative.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation se déroulera en salle avec projection de diaporamas. Questions collectives, QCM..

Echanges sur les thématiques abordées ponctuant la matinée.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questions type QCM au cours de la matinée (2 séries)
Questionnaire d'évaluation de la formation en fin de matinée.

INTERVENANTS

Une formation conçue et animée et animation par deux architectes-urbanistes du CAUE 77, expérimentées en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.

PUBLIC VISÉ

Élus : Cette formation s'adresse aux élus (Maire, Adjoint et conseiller délégué aux questions d'urbanisme et de l'environnement) qui souhaitent engager une évolution de leur document d'urbanisme PLU(i) - RNU ou Carte Communale - CC)

MODALITÉS PRATIQUES

Formation gratuite d'une demi-journée de 9h00 à 12h30.

EFFECTIF

15 personnes maximum

(Formation répondant au cahier des charges du **Conseil National** de la **Formation des Élus Locaux (CNFEL)**).

ACCESSIBILITÉ

Le lieu de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une formation proposée par
la Direction Départementale des Territoires et le CAUE77

Programme N.E.M. 2026-2027

Retrouvez toutes les formations proposées par le CAUE 77
(actualisation régulière des informations)



Nouvelles équipes municipales : faites-vous connaître !

À l'issue du renouvellement municipal, le CAUE 77 ne dispose pas des coordonnées directes des nouveaux élus.

Pour recevoir nos informations sur les formations, ateliers, visites, rencontres et ressources, transmettez-nous vos coordonnées ainsi que celles des services et agents de votre collectivité susceptibles d'être intéressés.



[Accéder au formulaire de contact](#)

Adhérer au CAUE77

Association d'intérêt public au service des territoires, soutenue par le Département de Seine-et-Marne, le CAUE 77 s'appuie sur l'adhésion des collectivités et intercommunalités pour assurer la pérennité de sa structure et la continuité des missions qu'il exerce à leurs côtés.



Besoin d'un conseil ?

Les architectes, urbanistes, paysagistes et arboriste-forestier du CAUE 77 accompagnent gratuitement les communes tout au long de l'année, sur leurs projets de construction, de rénovation, d'urbanisme, d'espaces publics ou de patrimoine arboré.

accueil@caue77.fr

Le CAUE77 est agréé pour la formation des élus locaux par le ministre chargé des collectivités territoriales, après avis du Conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL). Agrément 2026

77
Seine-et-Marne
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Moulins de Meaux
2 rue de la Chaussée de Paris
77124 VILLENAY
Téléphone : 01 64 03 30 62
Courriel : accueil@caue77.fr
Site : caue77.fr - arbrecaue77.fr



Association d'intérêt public
soutenue par le Département
de Seine-et-Marne